DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Introduction

Médecine pénitentiaire

Dans ce dossier sur la médecine en milieu carcéral, nous avons donné la parole à celles et ceux qui soignent et encadrent les personnes détenues. En amont, plusieurs questions se sont posées : qui sont les médecins qui travaillent en prison ? Comment se tissent les collaborations entre soignant·es et personnel carcéral ? Quel est l'accès aux soins pour les personnes détenues ? Nous savions qu'il existe dans le canton de Vaud un Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), mais nous avons voulu en savoir plus sur la pratique de nos collègues au sein des établissements pénitentiaires vaudois. Le milieu carcéral est un environnement particulièrement complexe. Vous découvrirez comment la médecine qui s'y exerce fait face aux contraintes de sécurité, à la violence, aux règles pénitentiaires et à la proximité du système judiciaire.

Soigner derrière les barreaux

Les soignant·es doivent constamment trouver un équilibre entre le respect du secret médical, les droits des patient·es et les impératifs de sécurité, en évitant les embûches liées aux pressions institutionnelles, sociales ou politiques. Les refus de soins et certaines obligations légales rendent également les décisions éthiques et médico-légales particulièrement délicates. Les patient·es, comme nous avons coutume de les désigner dans nos pratiques courantes, sont, dans ce contexte, des personnes privées de leur liberté. Elles se trouvent par ailleurs fréquemment dans des situations de vulnérabilité, tant sanitaire que sociale, d'autant que la prévalence des troubles psychiatriques (notamment troubles post-traumatiques, addictions), des maladies infectieuses et des pathologies chroniques est plus élevée dans la population détenue que dans la population générale. Le vieillissement de la population carcérale entraîne également une prise en charge de situations médicales de plus en plus lourdes.

Malgré ces difficultés, la prison peut-elle représenter une opportunité de santé publique ? Comment les soins prodigués en prison permettent-ils de dépister des maladies, de proposer des traitements, par exemple contre les addictions, et de stabiliser certaines pathologies chroniques chez des personnes au parcours parfois compliqué ?

Reste une question centrale : comment préserver l'indépendance médicale tout en respectant les lois et directives, et en intégrant le travail interdisciplinaire, pour garantir le droit aux soins dans un cadre éthique, sécurisant et bienveillant ? Des éléments de réponse se trouvent dans les pages qui suivent.

Bonne lecture !

Dre Catherine Léchaire
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie Membre du comité de rédaction

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.